



- **Pour la géothermie** utilisant la chaleur du sous-sol pour les besoins en chaud et en froid d'un bâtiment, voire de la production d'électricité.

→ PROPOSITION : compte-tenu de la présence d'une nappe phréatique à faible profondeur sur le bas de la commune, toutes les parcelles situées en plaine sont propices au recours de ce type d'énergie.